



Mercredi 2 octobre 2024



MOTION

du Conseil de l'Ordre des Avocats du Barreau de Montpellier

N'est-il pas inquiétant qu'un Ministre de l'Intérieur confonde « Etat de droit » et « état du droit » dans cette période où l'on entend parfois (souvent ?) une petite musique selon laquelle il faudrait se libérer de l'Etat de droit pour rétablir l'ordre ?

Si l'état du droit évolue selon la volonté des représentants élus du peuple Français, l'Etat de droit est, quant à lui, intangible et sacré en tant qu'il est la condition même de notre Démocratie comme l'a justement rappelé Monsieur Rémy Heitz, Procureur Général près la Cour de cassation dont on saluera ici l'intervention.

C'est aussi le fondement de notre République et le legs le plus précieux de l'histoire de notre pays.

Les comparaisons internationales conduisent à déplorer que l'alternative la plus fréquente à l'Etat de droit soit l'Etat policier.

Si demain l'Etat de droit n'est plus garanti, les citoyens devront tous subir l'arbitraire d'une administration que plus rien n'encadre.

Le Conseil de l'Ordre des avocats du Barreau de Montpellier réuni le 1^{er} octobre 2024 rappelle, en empruntant les mots prémonitoires prononcés par Monsieur le président du Conseil Constitutionnel lors de son discours du 8 janvier 2024, que l' : « *on peut toujours modifier l'état du droit mais que, pour ce faire, il faut toujours veiller à respecter l'État de droit, qui se définit par un ensemble de principes cardinaux comme la séparation des pouvoirs, le principe de légalité et l'indépendance des juges.* »

Pour rétablir l'ordre, préoccupation ô combien légitime, il faudrait, avant tout, une Justice qui fonctionne vite et bien ce qui supposerait qu'elle représente plus de 1,7 % du Budget de l'Etat dont 48 % sont consacrés à la seule administration pénitentiaire ce qui est nécessaire mais tout aussi insuffisant.

Maxime ROSIER
Bâtonnier de l'Ordre

Iris CHRISTOL
Vice-Bâtonnier de l'Ordre

LE BARREAU

14 Rue Marcel de Serres - CS 49503 - 34961 Montpellier Cedex 09 - T./ 04 67 61 72 60

LES HORAIRES

Accueil public Du lundi au jeudi De 8h30 -12h et de 13h30 -17h et le vendredi de 8h30 -12h



Vous recevez ce mail car vous êtes inscrit au BARREAU DE MONTPELLIER

[Modifier vos préférences](#) | [Vous désinscrire](#)